

Motion relative à la fermeture de l'A13

Assemblée départementale du 25 septembre 2026

La fermeture de l'A13 à Saint-Cloud, annoncée du 16 novembre 2026 à la fin du mois d'août 2027, constitue une contrainte majeure pour l'accessibilité du territoire et les déplacements quotidiens des Yvelinois, habitants comme actifs.

Le Département reconnaît pleinement la nécessité des travaux de confortement du tunnel de Saint-Cloud, indispensables à la sécurité de l'ouvrage et à l'avancée de la ligne 15 Ouest. Nous regrettons toutefois que leur annonce, faite fin juillet, ait laissé si peu de temps aux collectivités, aux entreprises et aux habitants pour s'organiser.

L'Assemblée départementale salue l'effort consenti pour réduire de 50 % le péage de l'A14 pour les trajets concernés, qui constitue une solution pour le Nord des Yvelines. Aucune mesure comparable n'est prévue pour le Duplex de l'A86, alors que **cette autoroute** peut constituer un itinéraire de substitution efficace pour le Sud Yvelines et contribuer à éviter l'engorgement des voiries communales et départementales. **Elle appelle donc l'État à engager sans délai une discussion avec le concessionnaire afin de compléter le dispositif annoncé pour l'A14 par une mesure tarifaire adaptée au Duplex de l'A86.**

Par ailleurs, le Département sera très vigilant quant aux possibilités concrètes offertes aux automobilistes de se reporter vers les transports en commun, compte tenu des difficultés quotidiennes déjà rencontrées par les Yvelinois et régulièrement signalées par les élus du territoire.

En complément des annonces faites concernant les lignes de bus Express empruntant l'A14 (lignes 7820, 7821 et 7822), l'Assemblée départementale appelle Île-de-France Mobilités et l'État à faire de la fiabilité des transports en commun une priorité pendant cette période de fermeture. Les fermetures nocturnes, en particulier sur les lignes N et U du réseau Transilien et sur les lignes du RER A et C, doivent être limitées au maximum.

Une attention particulière doit être portée aux deux axes de la ligne J desservant le nord des Yvelines. En l'état, les travaux de renouvellement des voies envisagés en 2027 ne peuvent être maintenus selon le calendrier prévu. L'Assemblée souhaite, en lien avec la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, le report de ces travaux en 2028, sous réserve des interventions indispensables à la sécurité ferroviaire, afin de ne pas cumuler les interruptions de trains et la fermeture de l'A13.

Le Département des Yvelines s'engage, avec les intercommunalités concernées et en coordination avec l'État, à organiser une concertation avec les communes sur le calendrier des travaux routiers locaux. Les chantiers susceptibles d'aggraver les

difficultés sur les itinéraires de report seront, chaque fois que possible, décalés. Cette démarche commune doit garantir la sécurité des déplacements tout en limitant les contraintes imposées aux Yvelinois.

Il est donc proposé à l'Assemblée départementale des Yvelines de voter la motion suivante :

- **SALUER** la concertation organisée par le Préfet de région d'Ile-de-France avec les intercommunalités ainsi que les annonces d'Ile-de-France Mobilités concernant le renforcement de l'offre sur les lignes de car Express empruntant l'A14 ;
- **INVITER** l'État à étendre au Duplex de l'A86 une mesure d'accompagnement tarifaire exceptionnelle de 3,50€ par trajet comme déjà pratiquée par le passé comparable à celle obtenue sur l'A14, afin de tenir compte des différents itinéraires empruntés par les Yvelinois ;
- **APPELER** Île-de-France Mobilités, SNCF Réseau et SNCF Voyageurs à renforcer la qualité de service sur les transports collectifs, notamment sur les branches de la ligne J vers Mantes-la-Jolie via Poissy et via Conflans-Sainte-Honorine, sur les lignes L, N et U et des RER A et C : régularité, capacité aux heures de pointe et information des voyageurs ;
- **DEMANDER** le report en 2028 des importants travaux de renouvellement des voies prévus en 2027 sur les axes concernés, sous réserve des interventions indispensables à la sécurité ferroviaire, afin de ne pas cumuler fermeture autoroutière et interruptions ferroviaires ;
- **RENFORCER** les capacités de ligne Express 7815 pour garantir la qualité de la desserte de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
- **POURSUIVRE ET AMPLIFIER**, avec l'État, la concertation auprès des communes et des intercommunalités les plus concernées sur le calendrier des travaux routiers locaux